



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 68

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre à envisager de revenir sur sa décision d'augmenter de cinq pour cent la franchise du Régime d'assurance-médicaments tel qu'il est prévu dans le budget de 2008, de réduire la bureaucratie dans le domaine des soins de santé comme il l'avait promis et d'affecter les économies ainsi réalisées au Régime d'assurance-médicaments et à l'amélioration de soins aux patients. (E. Fettori, B. Evans, P. Blackmore et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage fortement d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel d'un établissement de soins de longue durée de 100 lits afin que les clients ne soient pas exposés à des conditions dangereuses et que les lits du Centre de santé Boundary Trails demeurent disponibles pour les patients nécessitant des soins actifs plutôt que pour les clients en attente d'hébergement. (J. Martens, I. Dyck, A. Enns et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à coopérer afin que les Manitobains apprennent pourquoi le gouvernement n'a pas agi malgré ce qu'il savait et à envisager de tenir une enquête publique sur le fiasco du Fonds Crocus. (N. Asperin, V. Recasata, J. Co et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage de favoriser un système de soins de santé où les médecins voudront travailler et poursuivre leur carrière et de faire du recrutement de médecins une priorité dans le sud-ouest du Manitoba afin que les salles d'urgence ne soient pas fermées lorsqu'on en a le plus besoin. (S. Dunbar, H. Wiebe, K. Gardiner et autres)

M. le *ministre* CHOMIAK dépose le rapport annuel du Bureau du contentieux civil pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

(Document parlementaire n° 70)

Pendant la période des questions orales, M. le *ministre* CHOMIAK invoque le *Règlement* et demande que la députée de Charleswood dépose le document qu'elle a cité.

M. HAWRANIK, M. le *ministre* CHOMIAK, M. LAMOUREUX et M^{me} DRIEDGER interviennent sur le rappel au *Règlement*. Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} KORZENIOWSKI, M. MAGUIRE, M^{me} BRICK, M. EICHLER et M^{me} BLADY font des déclarations de député.

L'Assemblée convient d'examiner la proposition portant sur la protection du lac Winnipeg grâce à des politiques gouvernementales saines le jeudi 18 septembre 2008 au lieu de celle qui avait auparavant été annoncée portant sur la promotion d'un terminal intermodal au Manitoba.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 45 — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

MM. les *ministres* CHOMIAK et BJORNSON, MM. SCHULER et BOROTSIK, M^{me} DRIEDGER, MM. MAGUIRE, EICHLER, HAWRANIK, FAURSCHOU et LAMOUREUX ainsi que M^{me} MITCHELSON interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLAN
ASHTON
BLADY
BJORNSON
BRAUN
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
DOER
HOWARD
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LATHLIN

MACKINTOSH
MARCELINO
MARTINDALE
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELBY
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK..... 31

CONTRE

BOROTSIK
BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON

HAWRANIK
LAMOUREUX
MAGUIRE
MCFADYEN
MITCHELSON
PEDERSEN
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU..... 19

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé de se réunir le mercredi 17 septembre 2008, à 17 h 15.

John HAVARD, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 16 h 51 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté un projet de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N^o 45) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction du projet de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne le projet de loi en question. »

À 16 h 53, le lieutenant-gouverneur se retire.

La séance est levée à 16 h 55, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes